

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20221212-22-191-LOG-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Publication : 15/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 22/191/LOG

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022

OBJET : LOGEMENT

Mise en place du Plan Logement de la Commune visant à adopter une stratégie en matière d'habitat et un plan d'action pour répondre le plus justement aux besoins en logement des porto-vecchiaïais.

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 05 décembre 2022 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Emmanuelle GIRASCHI ; Dumenica VERDONI ; Jacky AGOSTINI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Véronique FILIPPI ; Gérard CESARI ; Paule COLONNA CESARI ; Jeanne STROMBONI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Santina FERRACCI ; Vincent GAMBINI ; Christiane REVEST ; Etienne CESARI ; Florence VALLI ; Jean-Michel SAULI.

Absents : Pierre-Olivier MILANINI ; Jean-Claude TAFANI ; Janine ZANNINI ; Marie-Luce SAULI ; Didier LORENZINI ; Claire ROCCA SERRA ; Stéphane CASTELLI ; Nathalie CASTELLI ; Antoine LASTRAJOLI ; Grégory SUSINI ; Petru VESPERINI ; Ange Paul VACCA ; Joseph TAFANI ; Camille de ROCCA SERRA ; Georges MELA.

Avaient donné procuration : Pierre-Olivier MILANINI à Jeanne STROMBONI ; Jean-Claude TAFANI à Nathalie APOSTOLATOS ; Janine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Marie-Luce SAULI à Véronique FILIPPI ; Claire ROCCA SERRA à Jacky AGOSTINI ; Stéphane CASTELLI à Nathalie MAISETTI ; Nathalie CASTELLI à Jean-Christophe ANGELINI ; Antoine LASTRAJOLI à Michel GIRASCHI ; Grégory SUSINI à Dumenica VERDONI ; Ange Paul VACCA à Vincent GAMBINI ; Georges MELA à Etienne CESARI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jacky AGOSTINI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 1^{er} Adjoint délégué au logement et au foncier, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Commune est aujourd'hui confrontée aux difficultés d'accès au logement de ses habitants, causées par différents facteurs dont notamment :

- la cherté du prix au m² des biens sur la Commune freinant l'accession à la propriété des porto-vecchiais,
- l'attractivité résidentielle et touristique de la Commune créant un phénomène de construction au bénéfice quasi-exclusif des résidences secondaires ou de tourisme (taux de résidence secondaires à 61 % contre 38,7 % de résidences principales en 2019),
- l'impact des phénomènes spéculatifs sur le marché locatif.

L'ensemble de ces difficultés structurent défavorablement la vie sociale et économique du territoire.

Consciente de ce contexte alarmant, la Commune souhaite faire de la création de logements en résidence principale et adaptés à toutes les catégories de porto-vecchiais une priorité.

Une des premières actions de la Commune a été de créer la Cellule Habitat et Logement afin de se doter de moyens humains pour piloter l'action de la politique en matière d'habitat et de logement.

La principale mission de la Cellule Habitat et Logement est d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du Plan Logement.

Le Plan Logement est un document stratégique visant à guider l'action de la Commune dans les domaines de l'Habitat et du Logement sur 10 ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan logement.

Le Conseil Municipal,

Ouï le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Plan Logement de Portivechju,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Affaires Maritimes du 09 décembre 2022,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver le Plan Logement de Portivechju tel qu'il est annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à mettre en œuvre le Plan Logement et à signer tout document y afférent.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	18
Nombre de procurations	11
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
LE MAIRE



Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by 'AGOSTINI' in a cursive script. The signature is written over two parallel diagonal lines that cross it from the top-left to the bottom-right.

Sacky AGOSTINI